



# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 26 septembre 2023 - 19H00

**PRESENTS** : Didier MANUBY, Isabelle MEGE, Fernand ANTUNES, Hélène COURTADON, René MASSON, Raquel FERREIRA, Isabelle THAUVIN, Annie GARRACHON, Rémy LAMYRAND, Jacques MOREAUX, Amel EL MANDILI, Philippe JOUBERTON, Carole FALKENAU, Ludovic BERNARDIN, David BRUNET, Thierry MEUNIER.

**EXCUSES/POUVOIRS** : Alexis ROSSIGNOL (pouvoir Raquel FERREIRA)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Délégations données au Maire,
- Travaux,
- Projets,
- Affaires administratives et financières,
- Affaires foncières,
- Personnel,
- Assainissement,
- Communauté de communes/Syndicats,
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu du 29 août 2023 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### 1. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNÉES AU MAIRE

Le Maire fait état du règlement des factures suivantes :

MANDATS	ORGANISMES	OBJETS	MONTANTS
549	SCI LOCA COMBRAILLE	Rénovation Salle de Bain Chalet 1 et 4 (Camping)	5 616.00 €
550	SCI LOCA COMBRAILLE	Rénovation Salle de Bain et Cuisine (Chalets Camping)	3 898.82 €
641	VIDELIO	Achat vidéoprojecteur Laser+ écran portable et enceinte	1 634.11 €
695	GEDIMAT	Faïence école maternelle	924.01 €
706	VG GARAGE	Entretien JUMPY Citroën	512.85 €

## **2. TRAVAUX :**

### **VOIRIE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des projets de travaux de voirie communautaire 2024 sur différents secteurs de la commune.

L'ensemble des propositions et les estimatifs seront à finaliser par rapport au montant total de travaux et l'enveloppe financière que souhaite mettre la commune.

Les secteurs retenus sont :

- La Brousse : route en direction de La Brousse en bas de la rue du Chauffier,
- Rue des Beysses : Seconde de pour la partie de rue qui passe sous le stade municipal,
- Rue des Moulières : Etude de travaux. Possibilité en deux tranches,
- Cités de La Brousse : Suite à l'enfouissement des réseaux, prévoir une étude des travaux de voirie à réaliser (voir avec l'entreprise Sobecca).

### **NUMEROS DES RUES :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la finalisation en cours des numéros de rues sur l'ensemble de la commune.

Il indique être sollicité par la population régulièrement pour la pose des numéros. Il convient de faire une réunion rapidement afin de formaliser les numéros dans chaque village.

Monsieur l'Adjoint doit également programmer une réunion avec le cabinet d'adressage pour la partie enregistrement.

## **3. PROJETS:**

### **PROJET MAIRIE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du point d'avancement des travaux de la future mairie.

- Les travaux de toiture sont quasiment réalisés. Cela va permettre aux autres entreprises de reprendre les travaux intérieurs.
- La pose d'une cuve de récupération des eaux de 5 000 litres, qui a été enfouie et qui servira pour l'arrosage des fleurs et la consommation des toilettes.
- La pose de l'escalier a été réalisée.
- Démolition de l'appentis par l'équipe technique.
- Des problèmes avec la réalisation du crépi extérieur ont été rencontrés concernant l'application et les joints autour des pierres. Il a été convenu que l'entreprise en charge de ces travaux doit reprendre la partie maison côté cour.

### **Avenants au marché public :**

#### **LOT 01 Entreprise SAS PRADIER :**

Monsieur le Maire présente un avenant, pour le marché public du projet de la mairie. Il informe l'assemblée que l'avenant a été présenté par le CABINET MORPHO ARCHITECTURE comme suit :

Entreprise SAS PRADIER 15 456.48 € HT soit 18 547.78 € TTC.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'avenant présenté par le Cabinet MORPHO ARCHITECTURE pour l'entreprise SAS PRADIER, et permet à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette demande d'un montant de 15 456.48 € HT soit 18 547.78 € TTC.

### **LOT 03 Entreprise TOURNOBOIS :**

Monsieur le Maire présente un avenant, pour le marché public du projet de la mairie. Il informe l'assemblée que l'avenant a été présenté par le CABINET MORPHO ARCHITECTURE comme suit :  
TOURNOBOIS d'un montant de 2 580.00 € HT soit 3 096.00 € TTC.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'avenant présenté par le Cabinet MORPHO ARCHITECTURE pour l'entreprise TOURNOBOIS et permet à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette demande d'un montant de 2 580.00 € HT soit 3 096.00 € TTC.

### **LOT 08 Entreprise LOPITAUX :**

Monsieur le Maire présente un avenant, pour le marché public du projet de la mairie. Il informe l'assemblée que l'avenant a été présenté par le CABINET MORPHO ARCHITECTURE comme suit :  
LOPITAUX d'un montant de 7 340.00 € HT soit 8 808.00 € TTC.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'avenant présenté par le Cabinet MORPHO ARCHITECTURE pour l'entreprise LOPITAUX et permet à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette demande d'un montant de 7 340.00 € HT soit 8 808.00 € TTC.

### **LOT 10 Entreprise SECOMETAL :**

Monsieur le Maire présente un avenant, pour le marché public du projet de la mairie. Il informe l'assemblée que l'avenant a été présenté par le CABINET MORPHO ARCHITECTURE comme suit :  
SECOMETAL d'un montant de – 62.50 € HT soit 75.00 € TTC.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'avenant présenté par le Cabinet MORPHO ARCHITECTURE pour l'entreprise SECOMETAL et permet à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette demande d'un montant de 62.50 € HT soit 75.00 € TTC.

### **LOT 12 Entreprise SARL SPARK :**

Monsieur le Maire présente un avenant, pour le marché public du projet de la mairie. Il informe l'assemblée que l'avenant a été présenté par le CABINET MORPHO ARCHITECTURE comme suit :  
SARL SPARK d'un montant de 1 010.98 € HT soit 1 213.18 € TTC.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'avenant présenté par le Cabinet MORPHO ARCHITECTURE pour l'entreprise SPARK et permet à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette demande d'un montant de 1 010.98 € HT soit 1 213.18 € TTC.

### **PROJET MAISON DE SANTE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du point d'avancement des travaux de la future maison de santé.

- Les travaux ont repris après la période estivale et se déroulent normalement avec les entreprises,
- La deuxième partie du bâtiment est en construction aux ateliers de de l'entreprise à Laisles,
- La pose devrait se dérouler à partir de la mi-octobre.
- Les peintures intérieures devraient commencer cette semaine,

Une visite de chantier a eu lieu le 20 septembre en présence d'élus et de personnes dans le cadre du plan climat énergie suite à la conception en bois et isolation paille de notre maison de santé.

## **Avenants au marché public :**

### **LOT 05 Entreprise MANARANCHE :**

Monsieur le Maire présente un avenant, pour le marché public du projet de la maison de santé. Il informe l'assemblée que l'avenant a été présenté par le CABINET MORPHO ARCHITECTURE comme suit :

MANARANCHE d'un montant de 11 895.00 € HT soit 14 274.00€ TTC pour du soufflage d'isolant dans les combles.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'avenant présenté par le Cabinet MORPHO ARCHITECTURE pour l'entreprise MANARANCHE et permet à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette demande d'un montant de 11 895.00 € HT soit 14 274.00 € TTC.

### **LOT 06 Entreprise MANARANCHE :**

Monsieur le Maire présente un avenant, pour le marché public du projet de la maison de santé. Il informe l'assemblée que l'avenant a été présenté par le CABINET MORPHO ARCHITECTURE comme suit :

MANARANCHE d'un montant de 17 449,01 € HT soit 20 938.81€ TTC pour de la fourniture et pose de menuiseries de type triple vitrage.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'avenant présenté par le Cabinet MORPHO ARCHITECTURE pour l'entreprise MANARANCHE et permet à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette demande d'un montant de 17 449.01 € HT soit 20 938.81 € TTC.

## **PROJET GENDARMERIE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la rencontre avec le Lieutenant-Colonel de la Gendarmerie Nationale du Puy- de Dôme et ses collaborateurs ainsi que la Capitaine de Riom.

Une réunion était prévue le 22 septembre sur le projet de gendarmerie dans le cadre d'une réhabilitation du bâtiment ou d'une construction neuve.

Après des échanges constructifs, il apparaît que la construction d'une gendarmerie neuve serait la meilleure solution.

Au cours des échanges, il a été évoqué le montage financier, les subventions et la recherche de terrain adapté.

La volonté de la commune est que cette opération n'engendre pas de frais supplémentaires à la collectivité.

## **4. AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES PROJETS:**

### **TELEPHONIE ET INTERNET :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place du nouveau système de téléphonie pour la mairie actuelle ainsi que de l'installation de la fibre.

M. Philippe Jouberton Conseiller en charge des études et du suivi de ce type d'installations, fait part du projet futur en matière de téléphonie et internet pour la nouvelle mairie. Grâce à ces études, des économies non négligeables seront dégagées sur la partie téléphonie et internet et le fibrage de nos services (mairie, écoles etc) sera à terme réalisé.

Il donne également l'information de l'installation provisoire de la fibre et du téléphone pour le nouveau médecin au cabinet médical (PMI) mis à disposition à la maison Chefdeville.

### **PROJET INSTALLATION AMBULANCE :**

Il indique avoir eu de nouveau un contact avec les personnes de cette société et qui sont intéressées pour une installation sur notre commune.

Il a été évoqué la proposition de location à la Poste, d'un bureau pour un loyer de 400.00€, le logement pour 400.00€ et le parking pour 100.00€.

Ils envisageraient une installation pour le premier trimestre 2024. Ils souhaitent que la municipalité rédige un bail provisoire de location en vue d'une installation future dans des bâtiments adaptés.

Monsieur Le Maire a pris attache auprès de notre juriste pour étudier finement les propositions qui pourraient être faites et leur réalisation en termes administratifs.

Monsieur Le Maire indique que la commune doit être vigilante par rapport aux entreprises déjà existantes et notamment avec la société de taxi locale.

#### **ASSURANCE VEHICULES DE LA COMMUNE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'un courrier de notre assurance La SMACL concernant notre flotte automobile.

Il fait part que le résultat du marché est en déséquilibre par rapport à la cotisation et aux sinistres déclarés.

La société d'assurances envisage une augmentation de 40% à partir du 1er janvier 2024. Le contrat se termine le 31 décembre 2023. Monsieur le Maire propose de lancer une consultation auprès des sociétés d'assurance pour une nouvelle période de cinq ans.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- De lancer une consultation pour nouveau contrat à compter du 1er janvier 2024 pour une période de cinq ans,
- De permettre à Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette consultation.

#### **CONVENTION NOUVEAU MEDECIN :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la future installation du nouveau médecin sur la commune.

En attendant l'ouverture de la nouvelle maison de santé, Rue des Ecoles, il a été décidé d'un commun accord son installation à la maison Chefdeville dans le cabinet médical de la PMI, qui n'est pas occupé à temps plein, sur une période de six mois.

Une convention de mise à disposition doit être signée entre les deux parties. Il est proposé de réaliser une convention d'occupation du local à titre gratuit pendant cette période et de fixer un montant de charges à hauteur de 60.00€ par mois.

Le Conseil municipal :

- Décide à l'unanimité de signer la convention de mise à disposition gratuite pendant 6 mois avec un montant des charges à hauteur de 60.00€ par mois-
- Autorise Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette convention.

#### **BAIL LOGEMENT D'URGENCE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a nécessité d'utiliser le logement de la poste dans le cas d'une urgence de relogement.

Il sollicite le Conseil pour prendre acte et réaliser un bail de location pour cette personne de la commune qui se retrouve transitoirement sans domicile.

Il propose un loyer modéré de 300.00 euros par mois charges comprises en attendant que cette personne retrouve un logement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de signer un bail locatif lié au caractère de l'urgence à hauteur de 300.00 euros par mois charges comprises.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires liés à cette location à caractère d'urgence.

## **6. ASSAINISSEMENT :**

### **ETUDE CABINET SOMIVAL :**

Monsieur le Maire informe le Conseil des travaux d'assainissement à réaliser sur la commune en 2024.

Le cabinet a proposé une étude de faisabilité des différents travaux 2024.

Il s'agirait d'une étude sur des travaux concernant plusieurs secteurs avec :

- Suppression de la station à côté du camping,
- Révision du réseau du camping existant,
- Réalisation d'une étude sur le secteur du Boucheix pour les entrées d'eau dans les réseaux et réduction du mètre linéaire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de signer la proposition d'étude du Cabinet SOMIVAL à hauteur de 13 465.00 € H.T. soit 16 158.00€ TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires liés à cette étude.

### **EPANDAGE DES BOUES :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder à l'épandage des boues de l'ancienne station d'épuration. En effet, suite à la période liée à la Covid-19 en 2020, les services de l'Etat avaient stoppé les autorisations de traiter les boues issues des stations d'épuration.

Suite à la levée de ces interdictions, une étude sur le plan d'épandage a été menée. Une consultation a été lancée afin de déterminer le coût du pompage/épandage des boues. L'entreprise locale AMG Epandage & Transports a fait une proposition de coût intéressant. Le coût annoncé est de 8650.00 € HT soit 10 380.00€ TTC.

Les agriculteurs locaux ont été sollicités et ceux qui sont intéressés ont répondu positivement pour recevoir les boues dans leurs parcelles. Le plan d'épandage des boues est strictement encadré par l'agence de l'Eau du bassin Loire/Bretagne et notre prestataire le syndicat Sioule et Morge.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accepter et de valider la proposition de l'entreprise AMG Epandage & Transports à hauteur de 8 650.00 € HT soit 10 380.00€ TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires liés à cette proposition.

### **ETUDE CABINET SUEZ :**

Monsieur le Maire informe le Conseil des travaux d'assainissement et de la réglementation à suivre.

Il indique la proposition du cabinet Suez à hauteur de 1 995.00€ HT soit 2 394.00€ TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de d'accepter et de valider la proposition du cabinet Suez à hauteur de 1995.00€ soit 2 394.00€ TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires liés à cette proposition.

## **7. ASSOCIATIONS :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des activités des différentes associations sur la commune.

- Forum des Associations au gymnase des Ancizes le samedi 09 septembre 2023,
- Réunion du calendrier des associations le samedi 14 octobre 2023 à 10 heures,
- Il informe le Conseil que les subventions attribuées dans le cadre de la Dotation d'Animation Locale Décentralisée (DALD) par les Conseillers départementaux n'est pas négligeable pour les associations de la commune.

### **CONVENTION CABANE DE CHASSE DE TOURNOBERT :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention de mise à disposition de la cabane de chasse à l'association des chasseurs de Tournobert.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de signer la convention de mise à disposition de l'association des chasseurs de Tournobert,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires liés à cette convention.

***Arrivée de M. Alexis ROSSIGNOL à 21h05***

### **TRAIL « CORSICA TRAIL » :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de subvention effectuée par des habitants de la commune qui, à titre privé, participent à un trail (Corsica trail) dont une partie des bénéfices serait reversée à des associations caritatives, ce trail aura lieu en Corse.

Ce trail est porté par une société privée organisatrice qui est basée en Corse.

Le CCAS participe grandement chaque année à verser des subventions pour des associations caritatives et pour des causes humanitaires

Le conseil municipal, après vote :

Pour : 2, Contre : 9, Abstentions : 6

-Décide de ne pas allouer de subvention.

## **8. COMMUNAUTE DE COMMUNES/ SYNDICATS :**

### **COMBRAILLE SIOULE ET MORGE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la parution du livret d'informations de la Communauté de Communes CSM.

Celui-ci pourrait être distribué par l'équipe municipale dans les foyers lors du passage des flyers pour annoncer l'assemblée communale (prévue le 17 novembre 2023).

**SIRB :** Suite à la démission de la Conseillère municipale Mme Frédérique BUFFARD qui était déléguée au SIRB, il convient de désigner une autre personne dans le Conseil municipal.

Mme Annie GARRACHON Conseillère municipale Déléguée est intéressée par cette délégation.

Le conseil municipal, valide cette délégation.

## **9. QUESTIONS DIVERSES :**

### **SOLIDARITE, CCAS:**

Le repas des seniors s'est déroulé au Foyer Rural le dimanche 17 septembre 2023.

Mme Hélène COURTADON fait le compte-rendu du repas des seniors.

Elle fait part de la demande d'ateliers pour l'année 2024 au CLIC.

### **COMMISSION DES SPORTS :**

M. Ludovic BERNARDIN fait le compte-rendu de la commission des Sports.

### **EXPOSITION ORACLE TABLEAUX ET PHOTOS A L'OTC :**

Installation de l'exposition par Mme Isabelle MEGE, une vingtaine d'œuvres sont présentées.

Mercredi 11 octobre 2023, vernissage de l'exposition Oracle à l'Office de Tourisme,

### **PILON ROND-POINT DU COLLEGE :**

Réflexions sur le choix de la peinture et l'installation du pupitre d'information du pilon,

**COMITE DES FETES :**

Mme Isabelle THAUVIN fait le compte-rendu sur la reprise du Comité des Fêtes par une nouvelle équipe qui gèrera désormais les foires des 11 novembre, 8 mai, le Marché de Noël, la Fête Patronale.

**ASSEMBLEE COMMUNALE :**

La prochaine assemblée communale est fixée au 17 novembre 2023 à 18h.(lieu à définir)

**RENCONTRE AVEC LE DIRECTEUR AUBERT ET DUVAL :**

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de sa rencontre avec le nouveau Directeur de l'usine Aubert et Duval.

**BULLETIN MUNICIPAL :**

Mme Isabelle MEGE fait part de l'avancement du futur bulletin municipal.

**CCAS :**

Il serait souhaitable de faire une adresse mail dédiée au CCAS. Ce point sera suivi par Mme Isabelle MEGE.

**SEMAINE BLEUE :**

Monsieur le Maire fait part des animations prévues du 02 au 06 octobre 2023 organisées par les agents de la Communauté de Communes CSM. La communication sur le panneau lumineux, site internet et page Facebook est déjà en place.

**EGLISE DE COMPS :**

M. Rémy LAMYRAND fait part des travaux effectués sur les vitraux des Eglises de Comps et des Ancizes suite aux dégâts liés à l'orage de grêle de juin 2022 pour effectuer les restaurations.

**TERRITOIRE ENERGIE :**

M. Rémy LAMYRAND fait le compte-rendu de la dernière réunion du syndicat TE63/Territoire d'Energie. Il fait part des subventions sur les réseaux de chaleur.

**LOCATIONS DE SALLES :**

Mme Isabelle THAUVIN fait part d'un petit incident survenu avec des associations lors de la location de la salle sous le stade. Elle propose de délimiter les parties qui sont dédiées aux associations.

*La séance est levée à 22 heures 05*